

EXAMEN DE FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES GÉNÉRALES
Sessions 2023 – QUESTIONNAIRE ÉCRIT

Date :	19.05.23	Durée :	14:15 - 17:15	Numéro candidat :	
Discipline :	Français	Section(s) :	GGH / GSO		

Partie A : Compréhension de l'écrit (10 points)

Les effets dévastateurs de la pandémie sur la santé mentale des enfants

Confinements, distanciation sociale, port du masque, cours en visio... Les bouleversements du quotidien nés de la crise sanitaire provoquent des effets majeurs sur la santé mentale des jeunes. Chez les moins de 18 ans, les indicateurs sont plus que jamais dans le rouge. Une situation d'autant plus préoccupante que l'offre de soins n'a pas progressé, voire a même régressé dans certaines régions, ces dernières années.

Le réseau Oscour, qui inclut 680 services d'urgences, permet de faire remonter les données de 94,5 % des passages aux urgences en France métropolitaine et ultramarine. Cette base de données offre un suivi des indicateurs de santé mentale par classes d'âge, notamment chez les enfants (0-17 ans). Le dernier rapport fait état d'une hausse du nombre de jeunes vus aux urgences pour des idées suicidaires ou des troubles anxieux par rapport au mois précédent, les 11-17 ans étant les plus concernés.

« Plus globalement, le suivi réalisé par Santé publique France montre que le premier trimestre 2022 a été marqué par une petite amélioration, mais depuis, tous les indicateurs sont repartis à la hausse. On constate notamment que les passages aux urgences pour un geste ou des idées suicidaires sont plus élevés cette année qu'en 2021, année où les chiffres avaient pourtant déjà augmenté par rapport aux années précédentes », commente Mickaël Worms-Ehrminger, chercheur en santé publique.

En 2021, le site de prise de rendez-vous en ligne Doctolib a enregistré une hausse de 102 % des demandes de consultations chez les psychologues. Environ 22 % concernaient des moins de 18 ans. « La pandémie a été un moment à double tranchant: certains enfants ont vécu les confinements comme un répit alors que d'autres ont vu leur état se dégrader, constate le D^r Hervé Caci, pédopsychiatre au CHU Lenval de Nice. Durant cette période, ils ont découvert un monde

25 *ouvertement anxiogène et ont absorbé beaucoup de cette anxiété. Cette crise a laissé des séquelles dans beaucoup de familles et nous faisons encore face à une sorte d'onde de choc. Les blessures psychiques ne sont pas toutes résolues, loin de là, et l'accès aux soins ne cesse de se dégrader. » Le médecin pointe notamment un manque persistant de pédopsychiatres et un nombre insuffisant de lits dans les services hospitaliers. « Pour toutes les Alpes-Maritimes, nous disposons d'une vingtaine de lits environ. Que voulez-vous faire avec si peu de places ? Nous sommes obligés de trouver des solutions d'appoint mais il y a vraiment des moments où nous sommes sur le fil. Nous ne pouvons*

30 *pas continuer comme cela. »*

En avril 2021, Emmanuel Macron avait annoncé le lancement du « forfait 100 % Psy Enfant Ado », un dispositif alors présenté par le ministère de la Santé comme « une réponse d'urgence, dans un contexte de sortie de crise sanitaire liée au Covid, à la souffrance psychique des enfants et adolescents ». Ce dispositif prévoyait, pour les 3 à 17 ans, le remboursement jusqu'à dix consultations chez un psychologue, mais après prescription médicale et seulement chez certains praticiens. « Ce forfait n'existe plus et a été englobé dans le nouveau dispositif "Mon psy" mis en place en juin dernier », relève Mickaël Worms-Ehrminger. « Or ce dispositif ne résout pas les problèmes d'accès aux soins: il faut encore passer par son médecin traitant, les psychologues agréés par l'Assurance-maladie ne représentent qu'une petite partie des praticiens et seules huit séances

35 *sont remboursées. On sait aujourd'hui que les trois quarts des troubles psychiques se déclarent à l'adolescence. Si les jeunes ne sont pas pris en charge quand les premiers symptômes s'expriment, les problèmes se retrouvent à l'âge adulte, souvent sous une forme aggravée et plus complexe à prendre en charge, avec le coût individuel et socio-économique que cela implique. »*

40

La Défenseur des droits, Claire Hédon, et le Défenseur des enfants, Éric Delemar, avaient appelé, en juin dernier, le nouveau gouvernement à « prendre la pleine mesure de la gravité de la situation et à agir urgemment pour sortir des approches fragmentaires et strictement sanitaires » et à « mettre en place de manière urgente un plan d'action pour la santé mentale des enfants et des jeunes ».

45

(700 mots)

D'après un article de Stéphanie Gardier, publié sur *lefigaro.fr*, le 4 novembre 2022

Questionnaire partie A (10 points, -1 point par élément, dictionnaire non autorisé)

- I. Dites si les affirmations suivantes sont vraies ou fausses par rapport au contenu de l'article ! Justifiez à chaque fois votre réponse en citant le texte (en recopiant la phrase ou la partie de phrase correspondante) et indiquez les lignes !**

Les deux parties de la réponse doivent être correctes pour que cette dernière soit validée.

- a) Depuis le début de la crise sanitaire, les différentes aides psychologiques déjà existantes se sont améliorées.
- b) En 2021, le nombre de consultations pour des crises psychiques dans les services d'urgence était moins élevé qu'en 2022.
- c) La majorité des demandes de rendez-vous en ligne pour des consultations psychologiques provenait de mineurs.
- d) Deux ans après le début de la pandémie, la plupart des familles ont oublié les effets de la crise sanitaire.
- e) Les hôpitaux sont confrontés à une pénurie de médecins spécialistes et à un manque de place.
- f) Depuis juin 2022, pour avoir accès à des consultations psychologiques remboursées, les patients doivent obtenir une ordonnance de la part d'un médecin généraliste.
- g) Lorsque les troubles mentaux des adolescents ne sont pas pris en charge, les conséquences se font sentir jusqu'à l'âge adulte.

- II. Expliquez les expressions soulignées dans leur contexte !**

- a) « La pandémie a été un moment à double tranchant » (l.20)
- b) « des solutions d'appoint » (l.29)
- c) « sortir des approches fragmentaires » (l.46)

Parties B et C (30 et 20 points)**Mal-logement : les femmes sont plus vulnérables que les hommes**

Dans son rapport annuel, la Fondation Abbé Pierre s'est, pour la première fois, attachée à décrire en détail « *le genre du mal-logement* ». Les femmes y apparaissent un peu plus touchées que les hommes par la crise du logement, parce qu'elles ont moins de ressources, et qu'elles vivent plus souvent seules, notamment quand elles sont âgées, ou seules avec des enfants.

- 5 Alors que 20 % de la population subit de mauvaises conditions de logement, le taux atteint 40 % pour une femme célibataire avec un enfant, et 59 % si elle a trois enfants ou plus. Il y a dix ou vingt ans, les mères à la rue avec des enfants étaient rapidement prises en charge. C'est beaucoup plus compliqué aujourd'hui, faute de places.

- 10 Le rapport montre aussi combien les violences, notamment conjugales, pèsent. Près de 40 % des femmes victimes demandant un hébergement d'urgence sont sans solution. « *Quand elles obtiennent une place, c'est à 80 % dans les dispositifs ordinaires, sans accompagnement spécifique* », souligne le directeur des études de la Fondation.

- 15 Même sans violences, les séparations conjugales présentent un risque de « *précarisation* » pour les femmes. D'abord parce que la rupture révèle les inégalités : moins bien payées, plus souvent à temps partiel, seulement 54 % des femmes sont propriétaires de leur logement à parts égales de leur mari. Il est aussi deux fois plus rare que les femmes détiennent des biens immobiliers seules, tandis qu'elles apparaissent discriminées au moment d'hériter.

- 20 Ensuite, les séparations pèsent davantage sur les revenus et le logement des femmes. Les prestations compensatoires ne sont versées qu'en cas de divorce, or les mariages sont moins nombreux que par le passé. Les pensions alimentaires sont généralement insuffisantes, un tiers restent impayées, et elles réduisent le montant des aides sociales accordées. Bien que les femmes assument plus souvent la garde des enfants, elles continuent d'habiter l'ancien logement dans seulement 32 % des cas, contre 43 % des hommes. Si elles ne peuvent plus payer le loyer seules, ou si le bail est au nom du mari, elles risquent l'expulsion.

- 25 D'autres changements de situation familiale sont « *aggravés par les inégalités liées au genre* », note la Fondation : quittant plus tôt le foyer parental, les filles se mettent parfois en situation de dépendance envers un conjoint plus âgé et doté de meilleurs revenus. Le veuvage constitue un autre moment de fragilisation, avec des femmes âgées en situation précaire qui vivent parfois dans des logements indignes. (410 mots)

D'après un article de Claire Ané publié sur *lemonde.fr*, le 31 janvier 2023

Questionnaire partie B (dictionnaire autorisé) (30 points)**I. Analyse d'un texte inconnu : Mal-logement : les femmes sont plus vulnérables que les hommes****1) Dégagez en vos propres mots les idées essentielles du texte ! (15 points)**

Indiquez le nombre de mots utilisés ! (maximum 100 mots ; tolérance de 10%)

2) Commentaire personnel (15 points)

Le mal-logement touche aussi bien les femmes que les hommes. Quelles solutions pourrait-on envisager pour y remédier ?

Rédigez un commentaire structuré de minimum 180 mots et indiquez le nombre de mots utilisés !

Questionnaire partie C (dictionnaire autorisé) (20 points)**II. *Un secret* de Philippe Grimbert****1) Comparez l'état physique et psychologique du narrateur avant et après la révélation du secret ! (10 points)****2) Analysez le rôle du sport pour le narrateur et ses parents ! (10 points)**